ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT N°4 : principe du stationnement de midi

1 - La place de stationnement de midi est située sur la parcelle privative. Cette place permet d'organiser le stationnement résidentiel afin d'éviter le "stationnement anarchique". Elle assure un stationnement rapide et aisé pendant le temps de midi ou dans la journée.

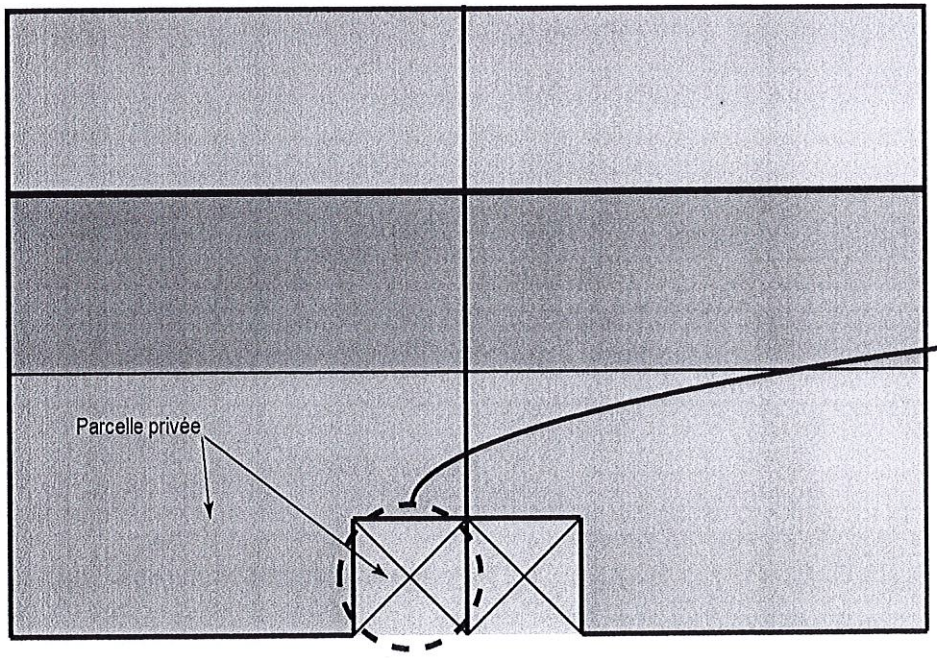

2 - La place de stationnement de midi est ouverte sur la voie pour éviter la fermeture et l'ouverture du portail.
Elle pourra être close et en ce cas elle sera composée d'une clôture ou d'une haie le long de la parcelle. Un accès direct à la parcelle sera aménagé.

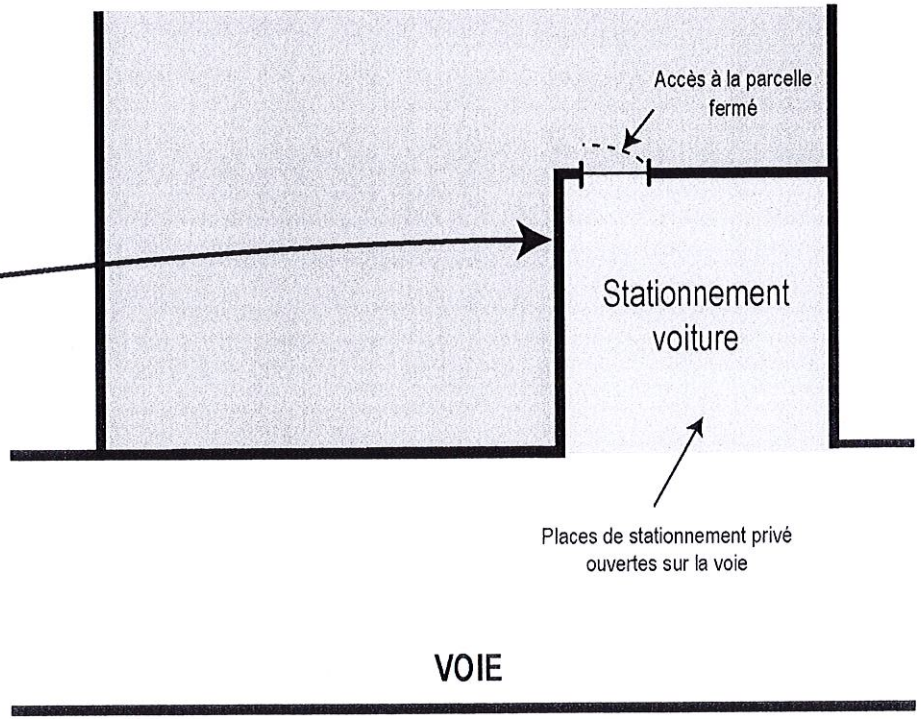

Ce schéma de principe ne définit en aucun cas le nombre de logements et de places de stationnement de midi à réaliser. ***Il présente le concept du stationnement de midi.***